



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2018-392

18/05/2018

Date de mise en application : 18/05/2018

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 17/06/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de secrétaire général de l'Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Avis de vacance de l'emploi de secrétaire général de l'Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)

L'emploi de secrétaire général de l'Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole sera prochainement vacant. Cet établissement public d'enseignement supérieur agricole et de recherche, situé à Castanet-Tolosan (Haute-Garonne), est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'agriculture et de l'enseignement supérieur.

L'établissement a pour missions de dispenser des formations initiales et continues à destination des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement des établissements mentionnés à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime. Il appuie ces formations sur la recherche. Il assure des missions d'appui à l'enseignement technique agricole. Il concourt à la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale et il délivre les titres et diplômes nationaux pour lesquels il a été accrédité.

Le secrétaire général exerce sa mission sous l'autorité du directeur dont il reçoit une large délégation. Il est membre de l'équipe de direction en sa qualité de responsable des services « support » et participe à toutes les instances de l'établissement en tant que de besoin. Il est chargé de l'administration et de la gestion de l'établissement. A ce titre, il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement, veille à son application opérationnelle et exerce une fonction de conseil auprès du directeur. Le secrétaire général a la responsabilité des services généraux et administratifs qu'il dirige, coordonne et fait évoluer.

Le candidat ou la candidate devra posséder de solides compétences juridiques et managériales. Il ou elle connaîtra les règles de la gestion financière et comptable publique appliquées à un établissement public administratif. Les intéressé(e)s doivent remplir les conditions fixées par le décret n° 96-1062 du 5 décembre 1996 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Emmanuel Delmotte (05-61-75-32-79), emmanuel.delmotte01@educagri.fr.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitæ détaillé, d'un état des services et de l'avis du supérieur hiérarchique, seront adressées, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, service des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération, bureau de la gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emploi, à l'adresse suivante : monique.bricage@agriculture.gouv.fr, ainsi qu'à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse suivante : claudine.lebon@agricultutre.gouv.fr, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP.